

LE SOIR

VENDREDI 31 AOUT 2018
NUMERO 380



Air Sénégal

**LE JACKPOT
DAKAR-PARIS**

Ce que perd Corsair, ce que va gagner Air Sénégal





21 milliards, c'est le montant que la compagnie Corsair gagnait en moyenne sur la ligne Paris-Dakar-Paris. Cela représentait près de 8% du chiffre d'affaires de la compagnie au plan mondial. La perte de cette ligne au profit de Air Sénégal va peser lourd dans les comptes du français au profit de la nouvelle société aérienne du Sénégal.

L'Agence nationale de l'aviation civile du Sénégal (Anacim) a notifié à la compagnie française qu'elle devra cesser d'exploiter la liaison Dakar-Paris à partir du 1er février 2019. C'est la nouvelle com-

pagnie sénégalaise, Air Sénégal, qui devra assurer ces sept fréquences hebdomadaires. Un véritable challenge pour la jeune entreprise qui n'opère pour l'instant que la seule ligne Dakar-Ziguinchor. La naissance d'Air Sénégal et sa commande, confirmée par Airbus le 2 février, de deux appareils A330neo destinés à des longs courriers, ne laissaient pas de doute sur l'avenir de cette desserte. Corsair regrette pourtant, dans son communiqué, ne pas avoir bénéficié « d'une période de transition de quelques mois », notamment pour déployer

« une communication appropriée dans l'intérêt de la clientèle des deux compagnies ». Tout en « respectant et acceptant la décision de l'Anacim », la compagnie française insiste sur « le bon rapport qualité/prix » qu'elle a proposé ces dernières années.

Avec les avions qui doivent être livrés en 2019, Air Sénégal a donc l'ambition de se lancer, à la veille de la présidentielle sénégalaise – le 24 février 2019 – sur une ligne qui représente quelque 300 000 passagers annuels, un marché que Corsair captait à 45 %.

Ma Tontine, la startup qui digitalise prêts et assurances



Des cotisations en ligne, via le mobile monnaie, mais aussi des micro-prêts et des produits d'assurance : c'est ce que propose la fintech lancée en 2016 au Sénégal par le Nigérian Bernie Akporiaye.

Le 29 août, la start-up sénégalaise MaTontine a reçu 5 000 dollars du MIT Legatum Center et de la fondation Mastercard dans le cadre du prix Zambezi pour l'innovation dans le domaine de l'inclusion financière remis à Nairobi, au Kenya, lors de l'Open Mic Africa Summit.

MaTontine était la seule entreprise francophone à figurer parmi les dix finalistes pour ce prix, ce qui attriste un peu son fondateur, Bernie Akporiaye. « Bien sûr qu'on est heureux d'avoir été retenus, mais en même temps, on ne peut que regretter l'absence des francophones dans

ce genre de concours. Il faut dire que le seul fait de devoir remplir un dossier de candidature en anglais complique la tâche des entrepreneurs de cette zone. De plus, les mécanismes de régulation compliqués qui existent en Afrique francophone font un peu peur aux organismes in-

ternationaux, qui ont vite fait de juger peu attractives les entreprises qui y opèrent », confie-t-il.

JE VOULAIS ÊTRE DE CEUX QUI CONSTRUISENT LE FUTUR DU CONTINENT

Pour lui, postuler en anglais n'a pas été particulièrement contraignant : né au Nigeria en 1967, Bernie Akporiaye a grandi et étudié au Royaume-Uni, où il a décroché un master d'informatique de l'University of Strathclyde (Écosse) et a travaillé quatre ans aux États-Unis, dans le secteur des logiciels financiers, avant d'emménager à Dakar, en 2010, après son mariage avec une Sénégalaise.

2017, année blanche

Bernie a ensuite décidé de rester : « Vivre en Afrique correspondait aussi à un projet personnel. Je voulais être de ceux qui construisent le futur du continent », explique-t-il. La découverte du système traditionnel de tontines lui en donne la voie : « Les taux de défaut de paiement n'y sont que de 1 % à 2 % : les Africains se comportent très bien en matière financière. Pourtant, ils n'en sont pas récompensés par des crédits et des

produits financiers accessibles », constate-t-il.

En 2014, il décide donc de lancer une plateforme digitale proposant un système numérique de tontine ainsi que différents services de prêts et d'assurance. Les statuts de MaTontine sont déposés en 2015, et les activités démarrent en 2016. « Ça été une année de test, car on se demandait si les plus pauvres, qui constituaient notre cible principale, allaient adhérer à notre système et rembourser. En fait, on a eu 0% de défaut ! » relate-t-il.

Malgré ces débuts encourageants, les activités de MaTontine sont bloquées pendant toute l'année 2017 par décision du gouvernement. « Il y a un problème de régulation pour les fintechs, qui ne peuvent pas être assimilées aux banques ni aux institutions de microfinance », explique Bernie Akporiaye. La solution est trouvée grâce à un partenariat conclu avec Cofina en novembre 2017 et revu en août 2018 « avec des conditions bien plus avantageuses pour MaTontine », souligne l'entrepreneur.

Les femmes « plus prudentes »

« Les adhérents de la plateforme cotisent tous à une cagnotte en ligne, dont ils ré-

cupèrent à tour de rôle le montant. Leur comportement (la ponctualité de leurs paiements, etc.) nous permet de leur donner une note de crédit, à partir de laquelle nos partenaires pourront leur proposer de petits prêts ou des contrats d'assurance », explique le patron de l'entreprise, qui précise que l'utilisation du service de base est gratuite, la start-up se finançant via les commissions prélevées sur les prestations de ses partenaires (Cofina et Sunu Assurances).

« Nous ne sommes pas la première société de fintech qui propose des prêts et des tontines numériques. Notre spécificité est que nous utilisons les portables ancienne génération plutôt que les smartphones, et que 95 % de nos membres sont des femmes, pour lesquelles les chiffres de l'inclusion financière sont les pires, alors que toutes les études montrent qu'elles sont les plus prudentes », précise Bernie Akporiaye.

Matontine

Pour créer MaTontine, Bernie Akporiaye a investi avec sa sœur, Tosan Oruwariye, pédiatre et entrepreneure aux États-Unis, la somme de 500 000 dollars (430 000 euros), renforcée en 2017 par une



première levée de fonds de 800 000 dollars, à laquelle ont notamment contribué le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), le GSMA accelerator Fund ou encore la Fondation DRK. En attendant le résultat de la deuxième levée de fonds, actuellement en cours, Bernie Akporiaye et sa sœur se partagent le capital de leur entreprise à respectivement 51 % et 49 %.

La plateforme compte actuellement un millier d'adhérents et son cofondateur espère en avoir 4 000 et atteindre 340 000 dollars de chiffre d'affaires (292 000 euros) à la fin de l'année

2018. La start-up a notamment reçu en 2016 le 3e prix de l'entrepreneur social Orange et figurait en 2017 parmi les 20 lauréats du Jambar Tech Lab.

Quand les freins deviennent des atouts

Après le Sénégal, Bernie Akporiaye a prévu d'implanter MaTontine en Côte d'Ivoire en 2019, au Mali en 2020, au Cameroun en 2021 et au Niger en 2022. La question « Pourquoi un Nigérian comme vous vise-t-il exclusivement des pays francophones ? » le fait sourire. « La création de l'entreprise

au Sénégal, cela résultait des hasards de la vie, c'est là que je vivais suite à mon mariage. Mais je me suis aperçu que c'était une bonne stratégie : les anglophones, qui sont majoritaires sur le marché des fintechs, sont rebutées par la barrière de la langue et les multiples obstacles administratifs, la concurrence y est donc moindre », explique-t-il. Le chef d'entreprise considère également la régulation commune à tout l'espace UEMOA comme un atout de taille : « Si nous arrivons à bien nous développer au Sénégal, cela marchera dans les huit pays de la zone »,

Plus de 118 milliards de la Banque mondiale pour le PSE



La Banque mondiale et le gouvernement du Sénégal ont signé jeudi à Dakar trois accords de financement d'un montant global de plus de 118 milliards de francs dans le cadre de la mise en œuvre de projets prioritaires du Plan Sénégal émergent (PSE).

Ces conventions de financement ont été signées par la directrice des opérations de la BM au Sénégal, Louise Cord, et le ministre sénégalais de l'Economie, des Finances et du Plan, Amadou Ba, au cours d'une cérémonie organisée dans la capitale sénégalaise. "L'argent est destiné au financement de trois projets d'une importance capitale, à fort impact social, et relevant de secteurs prioritaires du Plan Sénégal Emergent", a déclaré Amadou Ba, lors de la cérémonie de signature.

"Il s'agit d'abord du Projet eau-

assainissement en milieu rural (PEAMIR) pour lequel la Banque mondiale accorde une enveloppe de 70, 5 milliards de francs. Ce projet est une réponse adéquate aux préoccupations des populations rurales. Il vise à améliorer leur accès à l'eau potable et au service d'assainissement", a-t-il fait savoir. Sa mise en œuvre "permettra également d'accroître l'accès des populations à l'assainissement par la réalisation de latrines familiales et l'installation de toilettes publiques d'une part et, d'autre part, la construction de réseaux d'assainissement semi-collectif d'évacuation des eaux usées et de gestion des boues de vidange", a-t-il souligné.

Le Projet d'appui à la qualité et à l'équité dans l'éducation de base (PAQEEB) est le deuxième bénéficiaire de ces financements.

Près de 32 milliards de francs seront ainsi alloués à ce projet dont l'objectif principal est d'améliorer les résultats des apprentissages aux premières années de l'élémentaire, tout en accroissant l'accès à l'enseignement des sciences et des mathématiques dans le secondaire, selon Amadou Ba.

Le dernier accord signé est relatif au Projet de Relèvement d'urgence et de résilience de Saint-Louis, pour un financement d'un montant de plus de 16 milliards de francs. "Ce projet s'inscrit en droite ligne de la lutte contre les changements climatiques, et vise à réduire la vulnérabilité des populations à l'érosion côtière le long de la Langue de Barbarie et à renforcer la planification de la résilience urbaine et côtière de la ville de Saint-Louis", a indiqué le ministre des Finances.

Karim Wade :

Candidature invalidée



La Cour suprême a statué sur la requête déposée par les avocats de Karim Wade concernant son inscription sur les listes électorales. Et, une décision de rejet a été rendue par le magistrat Badio Camara. La Haute Cour de justice estime que l'inscription de Wade fils sur le fichier n'est pas valide.

Or, être candidat nécessiterait désormais d'être inscrit au préalable sur les listes électorales. Avec cette décision du juge suprême, le fils de l'ancien président Abdoulaye Wade ne pourra pas passer le cap de la candidature.

Il avait été condamné en mars 2015 à six ans de prison pour enrichissement illicite, avant d'être gracié par le président Macky Sall en juin 2016. Conformément aux dispositions du Code électoral, sa condamnation l'empêche de s'inscrire sur les listes électorales pendant une durée de cinq ans...

Le chiffre du jour

118 milliards

La Banque mondiale et le gouvernement du Sénégal ont signé jeudi à Dakar trois accords de financement d'un montant global de plus de 118 milliards de francs dans le cadre de la mise en œuvre de projets prioritaires du Plan Sénégal émergent (PSE).

En Hausse

Cour Suprême



Malgré les menaces de Karim, la Cour Suprême a pris son courage à deux mains en invalidant l'inscription de Karim Wade sur les listes électorales.

En Baisse

Ousmane Diagne



L'ancien procureur de Wade n'a pas manqué de se signaler en demandant la validation de la candidature illégale du fils.